

POLE SPORT
Service COMPETITION
AD / IG
01 44 30 28 66

Paris, le 17 mai 2023

ASA DES REMPARTS ANGOULEME
7 rue Jean Jaurès
BP 90247
16007 ANGOULEME CEDEX

M. Le Président

OBJET : Circuit des Remparts - PEA
DATES : 15, 16 & 17 septembre 2023

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

mercredi 17 mai 2023

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

370

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, de la licence de parcours FFSA et de l'homologation

préfecturale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),

- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition

Copie Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Nord

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Asphalte (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son homologation.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).



REGLEMENT PARTICULIER DES CIRCUITS "ASPHALTE"

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des circuits "asphalte" ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

L'Association Sportive Automobile 1124
Nom de l'épreuve 51 ème CIRCUIT DES REMPARTS
Circuit : Circuit de la Ville d'ANGOULEME
Date de l'épreuve 15,16 et 17 Septembre 2023 nombre de jours 3
Niveau de l'Epreuve Nationale à participation étrangère autorisée
Permis d'organisation n° délivré le

ARTICLE 1P. ORGANISATIONS

1.1P. OFFICIELS

Observateur :

Collège des Commissaires Sportifs :

Président :

M Georges LEMMENS licence n°1411/46609.....

Membres :

M Gilles CHABERNAUD licence n°1101/13554.....

M Bernard GALARD licence n°0901/4608.....

(Mentionner éventuellement la composition d'un deuxième Collège des Commissaires Sportifs)

Secrétaire de l'épreuve:

M Michèle MEYER Licence : 1110/2979.....

Directeur ou Coordinateur de l'épreuve :

M Laurent CHABAUD licence n°1124/123473.....

Directeurs de Course :

M Gérard BONNET licence n°1009/139103.....

Directeurs de Course Adjoints :

M Denis DUBOS licence n° 1117/119050.....

M Jean-Marie CAROF licence n°1101/203852.....

M Xavier DUPIN (Stagiaire)..... licence n° 1201/128756.....

M Patrick CUNQUERO licence n° 1117/28111.....

Commissaires Techniques :

M Responsable Jean-Louis BOSC..... licence n° 0805/14848.....

M Jean Claude BRIGAUD licence n°1117/13558.....

M Jean pierre NENERT..... licence n° 1124/20386.....

M Patrick BATARD licence n° 1013/146650.....

M Alexandre FOURCADE licence n° 1006/28760.....

Médecin Chef Urgentiste :

M Jean François BILLES..... licence n°1004/13557.....

M Médecin Urgentiste :

M Alexandre FERNANDEZ..... licence n°1101/262245.....

Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents :

M Flavien ERRERA licence n°1013/250449.....

M Francis BRANDY..... licence n°0801/43050.....

M Jean François FOURCADE..... licence n°1006/8460.....

M Annie FOURCADE licence n°1006/15323.....

Pilotes du /des safetycar :

M Patrick LOPEZ-SUEZ..... licence n°1015/111076.....

Pilote Médical car :

M Johnny NOUAUD licence n° 1101/118879.....

M Jeremy NOUAUD..... licence n° 1101/183613.....

Chronométrage :

Responsable : M Jean-Marie SAINT JEAN licence n°1003/1054

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES (PAR CATEGORIE) EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD

Réunion du collège des commissaires sportifs :

Samedi 16 septembre 2023 à 18H30 lieu :

Salle de réunion espace FRANQUIN 1 Boulevard Berthelot 16000 ANGOULEME.

1.3P. VERIFICATIONS (PAR CATEGORIE)

Vérifications administratives et techniques :

Lieu : Espace CARAT Parc des expositions et des congrès

54 Avenue Jean MERMOZ 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC

Vendredi 15 septembre 2023 de 9h00 à 12h et 14h à 18h00.

Samedi 16 septembre 2023 de 9h00 à 12h et 14h à 16h00.

Vérifications techniques :

Lieu : Espace CARAT Parc des expositions et des congrès

54 Avenue Jean MERMOZ 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC

Vendredi 15 septembre 2023 de 9h00 à 12h et 14h à 18h.

Samedi 16 septembre 2023 de 9h00 à 12h et 14h à 16h30.

Plateau Maurice TRINTIGNANT : Avant-guerre<1100 cc **Courses**

Henri GREDER : GT GTS année 65-76 **Courses**

Marc NICOLSI : Bugatti **Courses**

Bernard DARNICHE : Lancia Stratos **Démonstration**

Raymond SOMMER : Avant-guerre>1100 cc **Courses**

Jean-Pierre BELTOISE : GT GTS avant 1965 **Courses**

Louis ROSIER : Barquettes des années 50 **Démonstration**
Prince BIRA : MG Avant-guerre **Courses**

BRIEFRING DES PILOTES :
Samedi 16 septembre 2023 à 17h30, lieu :
Espace FRANQUIN 1 Boulevard Berthelot 16000 ANGOULEME

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS (PAR CATEGORIE)

Les engagements seront reçus jusqu'au 15 Juillet 2023 à l'adresse suivante : Association Circuit des Remparts BP 90247 ANGOULEME CEDEX

Les pilotes seront titulaires des licences correspondantes aux plateaux.

Licence annuelle en cours de validité, ou un titre de participation TPNVHCC (E) pour la compétition et TPRL (E) pour les démonstrations.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes :

Autos éligibles pour les périodes de A à H (1905 à 1976) en possession ou non d'un PTH mais respectant scrupuleusement les réglementations FIA et FFSA en matière de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Application des prescriptions générales FIA et FFSA.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le circuit est obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.

Longueur du circuit : 1279 m

Pole : à droite départ arrêté

Grille de départ 1/1

Procédure de départ allégé

Nombre de voitures admis aux essais : 25

Nombre de voitures admises en courses : 25

Nombre de voitures admises en démonstrations : 18

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard des circuits asphalté.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 16

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 de 9 kg ou 3 de 6kg.

Nombre de commissaires de piste, lors de chaque manche : 36

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents

2 Ambulances sécurité civile (16 secouristes+1 ambulance pompier 3 pompiers).

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation × oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges × oui

Extracteurs :

L'équipe Vienne extraction composée de 5 extracteurs et dispose du matériel nécessaire pour intervenir (véhicule, matériel de désincarcération).

Tous les membres de l'équipe ont l'agrément FIA et ont une carte nominative délivrée par la FFSA.

Noms :

M MARIANO Giovanni

M PETIT Didier

M ROUSSEAU Yannick

M BOUTIN Romain

M GUILLON Antoine

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve 8h00 à 12h30 et 14h00 à 19h00.

Les horaires sont impératifs. Les pilotes devront être présents avec leur véhicules sur la pré grille au plus tard 20 mn avant le départ de la séance d'essais ou la course.

Maurice TRINTIGNANT	En essais 20 Minutes
Avant- guerre	En course vitesse départ lancé 15 Tours
Henri GREDER	En essais 25 Minutes
GT.T. Proto (1965 à 1976).	En course vitesse départ arrêté 20 Tours
Marc NICOLSI	En essais 20 Minutes
Bugatti	En course vitesse départ lancé 15 Tours
Bernard DARNICHE	Démonstration 20 Minutes
Lancia Stratos	

Raymond SOMMER
Avant-guerre

En essais 20 Minutes
En course vitesse départ lancé 15 Tours

Jean Pierre BELTOISE
GT prés 1965

En essais 25 Minutes
En course vitesse départ arrêté 20 Tours

Louis ROSIER
BARQUETTES année 50

Démonstration 20 minutes

Prince BIRA
MG avant-guerre

En essais 20 Minutes
En course vitesse départ lancé 15 Tours



ASA DES REMPARTS
B.P. 90247 - 16007 ANGOULÊME CEDEX
France

Président de l'ASA : Chabaud Laurent

Tél : 06 01 98 99 80 E-mail : asaremparts@gmail.com

Site internet : www.circuitdesremparts.com

Facebook: <http://www.facebook.com/circuit.dangouleme/>

Angoulême, le 16 Juin 2023

Objet : Additif n°1 du règlement particulier Circuit des Remparts du 17 Septembre 2023

- **Modification des plateaux article 1.2 :**
- **Plus de limite de cylindrée**
- Plateau Raymond SOMMER
- Plateau Maurice TRINTIGNANT
- **Vérifications administratives et techniques article 1.3P :**
- Changement de lieu : Impasse LEROY 16000 ANGOULEME en remplacement de l'espace CARAT